

## Lettre ouverte aux candidats aux élections municipales de mars 2020

Le conseil de développement de la métropole et du Pays de Brest a 20 ans. Instance de démocratie participative, composé de membres bénévoles représentant les différentes composantes socioéconomiques du Pays de Brest et de citoyens volontaires, il a pour mission de contribuer à l'élaboration des politiques publiques en donnant un avis sur les plans et projets d'aménagement et de développement durable et en faisant des propositions aux élus sur des sujets d'intérêt collectif. Créé suite à la loi dite « Voynet¹ », conforté par les lois et MAPTAM² et NOTRe³, il est devenu le Conseil de développement de l'ensemble des EPCI du Pays de Brest qui ont délibéré en ce sens et désigné de nouveaux membres afin d'en améliorer la représentativité territoriale.

Le territoire de vie des habitants (travail, loisirs, consommation, écoles) ne s'arrête pas aux limites communales. Le Pays de Brest correspond peu ou prou au territoire de vie des habitants (travail, loisirs, consommation, santé, scolarité et études supérieures...), ses missions sont issues de la volonté des élus à coopérer dans l'intérêt du territoire et de son développement équilibré et durable. Les compétences des intercommunalités, obligatoires ou facultatives, se sont étendues à de nombreux domaines touchant à la vie quotidienne (qualité de l'eau, déchets, voirie, transports, climat-énergie, environnement...). Elles jouent un rôle dans l'aménagement des territoires de vie et fournissent aux habitants de nombreux services parfois peu connus. Dans une période où II est nécessaire de renforcer le lien entre les habitants et les élus, tous, citoyens, membres du Conseil de développement et engagés au service du territoire, sommes sensibles aux choix structurants qui seront faits à l'échelle intercommunale. En cette période charnière, les territoires sont confrontés à des enjeux sociétaux, environnementaux, technologiques, qui se feront en associant les citoyens aux réflexions et aux décisions. L'impérieuse nécessité de co-construire les politiques et les projets avec les habitants est un réel défi qui rendra notre démocratie plus vivante et apaisée.

Le conseil de développement constitue un relais précieux dans le cadre de démarches de concertation et peut se faire l'écho des attentes des citoyens et des acteurs du territoire et des initiatives et expérimentations citoyennes. L'expérience montre que les démarches participatives rendent les projets plus attractifs, plus innovants et répondant mieux aux besoins des habitants. Il est le point d'appui des élu-e.s de demain. Il saura être un atout dans leur démarche systémique soutenue par le sens de l'intérêt collectif, de la co-construction des projets aussi bien dans les communes qu'entre les communes. Plus que jamais, il nous faut « faire ensemble », « coopérer » dans la bienveillance. La culture de la participation est un levier de création du commun qui s'appuie sur la richesse et la diversité de ces habitants. Elle renforce l'interconnaissance entre les habitants et les élu.e.s pour, ensemble, répondre aux enjeux de demain.

Dans ce contexte de défiance des citoyens vis-à-vis des élus et des politiques publiques, vous êtes nombreux à mettre en avant une volonté de développement de la démocratie participative dans vos professions de foi.

Nous sommes à l'écoute de vos propositions sur ce sujet et la manière dont vous envisagez ce développement à l'échelle intercommunale et du Pays de Brest ainsi que le lien que vous souhaitez établir entre les différentes échelles territoriales.

Maryse Larpent Chargée de mission Guy Jourden, Président

<sup>1</sup> loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire

<sup>2</sup> **loi** du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

<sup>3</sup> loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République